CONSULTATION SUR LE NIVEAU D'IMMIGRATION

OBJET ET PROBLÉMATIQUE DE LA CONSULTATION SUR LE NIVEAU D'IMMIGRATION POUR 1987

Cette publication a été éditée par la Direction des communications
du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
355, rue McGill
Montréal (Québec)
H2Y 2E8

Dépôt - 1er trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-12817-6
ISSN 0831-0602
©Gouvernement du Québec, 1986

TABLE DES MATIÈRES

1	**Objet de la consultation**	1
2	**Évolution récente de l'immigration au Québec**	3
3	**Conjoncture démographique et économique**	8
3.1	Conjoncture démographique	8
3.2	Conjoncture économique	11
4	**Implications pour le niveau d'immigration**	15
ANNEXE		17

1 Objet de la consultation

Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés, la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration amorce actuellement sa réflexion devant l'amener à recommander au Conseil des ministres un niveau d'immigration pour 1987.

Cette réflexion doit, en conformité avec la loi, tenir compte des besoins démographiques, économiques et socio-culturels du Québec.

Le M.C.C.I. procède depuis 1979 à un tel exercice visant à préciser le niveau d'immigration souhaitable du Québec. La problématique retenue est celle des capacités d'accueil de la société. Chaque année, cette volonté d'ouverture est réévaluée à la lumière des situations et des expériences récentes. Cette réflexion annuelle doit aussi tenir compte à la fois des impondérables et des marges de manoeuvre dont dispose le M.C.C.I. pour influencer à court terme le mouvement d'immigration.

Le présent document de consultation vise ainsi à actualiser, en ce début d'exercice, certains éléments du dossier qui devront figurer parmi les considérations analytiques à l'appui de la détermination du niveau d'immigration pour 1987.

Il s'agit de l'amorce du huitième exercice de détermination du niveau d'immigration québécois, exercice qui a intégré depuis l'an dernier une consultation systématique des partenaires sociaux. Le bilan de cette consultation fait désormais partie des considérations présentées au Conseil des ministres qui doit décider du niveau à établir, de façon globale et dans ses composantes.

Cette deuxième consultation formelle rejoint les partenaires sociaux qui ont manifesté l'an dernier le désir de s'associer à cette démarche.

Les organismes consultés sont invités à se prononcer sur le niveau d'immigration pour 1987 et sur sa composition détaillée, si possible, en termes des principaux volets reconnus dans la loi et la réglementation québécoise (familial, humanitaire et économique). Ils sont aussi invités à poursuivre pour le présent exercice leur réflexion en matière d'immigration, à faire valoir leurs points de vue et leurs réactions à l'orientation de la politique d'immigration.

2 Évolution récente de l'immigration au Québec

Les données préliminaires des 9 premiers mois de 1985 laissent supposer que le Québec accueillera quelque 14 000 immigrants internationaux pour l'ensemble de l'année, soit un ordre de grandeur comparable au nombre connu en 1984 (14 641). Il faut signaler que lors du dépôt des considérations analytiques pour le niveau d'immigration 1986, il était plutôt prévu des admissions plus près de 13 000 pour 1985 en raison de la faiblesse des entrées tout au cours des 6 premiers mois. Le troisième trimestre de l'année a, à cet égard, fait état d'un redressement important des admissions, particulièrement ressenti dans la catégorie des immigrants indépendants, catégorie qui représente pour l'ensemble des 9 premiers mois, 36% du volume d'immigration, en excluant les parents aidés. Ces derniers devraient, quant à eux, connaître en 1985 un nombre d'admissions de plus 1 500.

Les immigrants admis au titre de la réunification de la famille continuent pour leur part de regrouper 40% des entrées et devraient poursuivre la tendance à la baisse amorcée en 1984, en raison du tarissement de la chaîne migratoire. Il faut rappeler en effet que l'immigration familiale constitue un mouvement induit dont l'importance est en quelque sorte déterminée par les flux migratoires antérieurs.

En ce qui a trait à l'immigration humanitaire, si l'on tient compte de tous les éléments que comporte la politique d'immigration québécoise à ce chapitre, le Québec devrait accueillir en 1985 plus de 4 000 immigrants, soit un nombre comparable à celui des dernières années. Ce volume regroupe les catégories de personnes en situation de détresse, à savoir les réfugiés selon la Convention, les personnes appartenant à une catégorie désignée par le Règlement et les cas humanitaires.

Toutes ces données portant sur les admissions du Québec à l'endroit des ressortissants étrangers en vue de la résidence permanente ne tiennent pas compte toutefois du phénomène des revendicateurs du statut de réfugié, phénomène dont l'ampleur ne cesse de s'accroître au point d'influencer la planification des admissions. Le Québec fait face en effet à un nombre sans cesse croissant de personnes qui, à leur arrivée au Canada, demandent aux autorités fédérales d'être reconnues comme réfugiées au sens de la Convention. Bien que la loi fédérale ne prévoit pas qu'il soit possible de déposer une demande de résidence permanente sur place, le Gouverneur en Conseil peut cependant, pour des motifs humanitaires, faire exception à la règle.

Tel qu'analysé lors de l'exercice du niveau d'immigration 1986, ce phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur tant par le nombre de nouvelles arrivées que par les délais que nécessite l'examen des requêtes par les autorités fédérales. Arrivés au Québec depuis 1982, dont la moitié en 1985, au-delà de 10 000 revendicateurs sont en attente d'une décision. Le Québec est complètement absent du processus de décision relatif à l'obtention du droit de résidence permanente des revendicateurs du statut de réfugié. Toutefois des services d'accueil et de soutien financier sont offerts par l'État québécois aux personnes démunies. L'exercice du niveau d'immigration 1986 a dû s'ajuster à cette réalité et le M.C.C.I. a dû tenir compte, au moment de la planification, de cet imposant bassin de personnes en attente d'une décision, alimenté chaque mois par de nouvelles arrivées toujours en progression.

Ce faisant, le Québec a donc convenu d'accueillir 18 000 ressortissants étrangers pour 1986, selon la répartition suivante:

- 5 500 admissions, au titre de la réunification familiale;
- 3 500 admissions, pour l'immigration économique;
- 4 000 admissions, pour des motifs humanitaires, dont 2 000 à titre de réfugiés sélectionnés à l'étranger; et
- 5 000 entrées de revendicateurs du statut de réfugié.

Des éléments nouveaux semblent indiquer toutefois une augmentation possible d'entrées pour 1986 par rapport aux intentions premières d'accueil du Québec. L'un touche aux pratiques fédérales en matière d'immigration en vigueur depuis le 1er janvier 1986. L'autre revient à la question des revendicateurs.

En ce qui a trait aux pratiques fédérales, le gouvernement canadien a, lors de la planification des niveaux d'immigration pour 1986 et 1987, annoncé son intention d'accueillir, au cours de la seconde moitié de la présente décennie plus d'immigrants comparativement au nombre d'immigrants reçus au cours de la première moitié et de mettre l'accent sur l'immigration à caractère économique. Le rapport déposé le 31 octobre dernier au Parlement canadien constitue, selon le ministre d'État à l'Immigration, "un premier pas important dans la relance à long terme du programme d'immigration".

Il situe entre 105 000 et 115 000 le niveau pour 1986 et entre 115 000 et 125 000 celui pour 1987 par rapport à la fourchette de de 85 000 à 90 000 pour 1985. Cela correspond à une augmentation annuelle de plus de 20 000 dès cette année suivie d'une deuxième de plus de 10 000.

La hausse prévue des niveaux d'immigration canadiens au cours des deux prochaines années portera essentiellement sur la catégorie des immigrants indépendants incluant les parents aidés. Les autorités fédérales ont levé la restriction s'appliquant aux travailleurs sélectionnés qui devaient, depuis mai 1982, obtenir un emploi réservé validé pour venir au Canada. Bien qu'en vertu de l'Entente Couture-Cullen, le Québec soit maître d'oeuvre en ce qui concerne le volume et la sélection des immigrants qui se destinent sur son territoire, il ne doit toutefois pas sous-estimer les incidences que pourrait avoir l'ouverture fédérale à l'endroit de cette catégorie d'immigrants sur ses opérations de sélection à l'étranger.

Quant à la question des revendicateurs du statut de réfugié, le M.C.C.I. a prévu pour 1986 que le nombre de nouvelles arrivées pourrait atteindre 5 000. À la lumière de l'expérience des derniers mois, on peut déjà dès à présent prévoir un volume supérieur.

Jusqu'au début des années quatre-vingts, un nombre relativement limité de personnes se prévalaient du droit, accordé en 1976, de revendiquer sur place pour des circonstances exceptionnelles, la résidence permanente. Depuis cette date, la situation s'est modifiée de façon rapide et radicale. Au seuil des années quatre-vingts, le nombre de ces personnes ne dépassait pas 50 nouveaux cas par mois au Québec. Cette moyenne mensuelle s'est accrue à 250 cas entre 1982 et 1984, tandis qu'elle se situe à 440 pour l'année 1985. À l'intérieur même de cette dernière année, elle a augmenté pour atteindre 550 au cours du quatrième trimestre.

À cette incertitude sur l'évolution des nouvelles arrivées s'ajoute celle sur le traitement des demandes en attente d'une décision. Rappelons à ce sujet le jugement de la Cour suprême, en date du 4 avril 1985, qui a eu pour effet d'invalider le processus actuel de reconnaissance du statut de réfugié. Cette décision de la Cour suprême a d'ores et déjà paralysé le système, et a eu pour effet de prolonger davantage les délais requis pour l'examen d'une requête.

C'est dans ce sillage que le gouvernement fédéral a fait publier le Rapport Plaut sur la reconnaissance du statut de réfugié. Ce rapport, rendu public en juillet 1985, propose une réforme du processus de reconnaissance du statut de réfugié de façon à ce que celui-ci soit à la fois plus équitable et plus rapide. La recommandation maîtresse de ce rapport propose la création d'un tribunal administratif indépendant, l'Office des réfugiés, chargé de statuer à l'intérieur d'un délai de six mois sur la demande d'un revendicateur.

La situation de blocage dans le processus de reconnaissance de statut de réfugié persistera-t-elle en 1986?

On peut penser que non, compte tenu de la volonté manifestée par le gouvernement fédéral d'apporter des solutions pour mettre fin à l'arriéré des 20 000 revendicateurs en attente d'une décision. Notons à cet égard que le Québec vit un contexte bien particulier en ayant près de 11 000 de ces cas sur son territoire et qu'il est

absent de tout ce processus entourant l'obtention du droit de résidence. Or, toute décision relative à cette population aura nécessairement des répercussions sur le programme d'immigration québécois tant en ce qui touche aux mesures d'adaptation que sur les admissions futures. Il faudrait en effet dans ce cas anticiper éventuellement des admissions plus importantes au Québec au chapitre de l'immigration familiale, les personnes dont le statut aura été régularisé ayant alors le droit de parrainer leur famille. Ces admissions de la catégorie de la famille pourraient avoir des incidences sur le niveau de 1986 mais surtout sur celui de 1987.

3 Conjoncture démographique et économique

Puisque l'immigration internationale est avant tout un apport de population et de main-d'oeuvre, il convient dans le cadre de l'exercice de détermination d'un niveau souhaitable d'immigration d'examiner quels sont les derniers éléments de la conjoncture démographique et économique du Québec.

3.1 Conjoncture démographique

Les estimations de population au 1er octobre dernier confirment les grandes tendances prévues pour 1985 à partir des données du premier trimestre tant au niveau des naissances que des décès mais révèlent par contre une amélioration du solde migratoire plus grande qu'anticipée. Pour la première fois depuis plus de 12 ans et la deuxième fois en 17 ans, le Québec pourrait avoir connu un solde migratoire global positif avec l'extérieur.

Il était prévu que la natalité pourrait bénéficier encore de la présence des générations nombreuses aux âges les plus féconds et ainsi augmenter quelque peu par rapport aux dernières années, en dehors même de tout changement de comportement vis-à-vis de la fécondité. Les données préliminaires des 3 premiers trimestres de 1985 confirment cette hypothèse. S'il devait y avoir une légère hausse du nombre des naissances en 1985 par rapport à 1984, cette hausse ne serait pas suffisante pour marquer une modification d'attitude à l'égard de la fécondité. Le nombre moyen d'enfants par femme devrait donc voisiner encore les 1,4 en 1985. Le maintien de ce faible niveau de fécondité caractérise l'évolution démographique actuelle du Québec.

Le nombre de décès survenus au cours des 9 premiers mois de 1985 n'indique pas de rupture importante dans l'évolution à la hausse de ce phénomène au cours des dernières années, tout au plus un temps d'arrêt. L'accroissement des effectifs des personnes âgées ne peut en effet que faire croître dans les années à venir le nombre annuel des décès.

En somme, les statistiques de l'état civil fournissant le nombre des décès et des naissances ne réservent pas de surprise en 1985 par rapport aux tendances prévues selon lesquelles il y aurait un accroissement naturel de la population québécoise de l'ordre de 43 000. Toutefois, les estimations sur les échanges migratoires entre le Québec et l'extérieur présentent une situation nouvelle.

Le Québec est traditionnellement perdant depuis près de 20 ans au niveau de son solde migratoire avec l'extérieur. Plus de personnes ont quitté son territoire qu'il en est venu s'y installer. Or, les estimations des migrations interprovinciales et internationales des 9 premiers mois de 1985 laissent présager que le Québec devrait connaître pour l'ensemble de l'année des gains au niveau du solde global de ces divers mouvements de population. Les migrations survenues au cours du premier trimestre de 1985 permettaient d'entrevoir une nette amélioration du solde migratoire dans la poursuite d'ailleurs de l'évolution des dernières années, mais non au point de devenir positif comme il semble devoir l'être. Cette amélioration qui s'est produite au cours des derniers trimestres, est due pour l'essentiel à une diminution plus importante que prévue du nombre des sorties interprovinciales, le solde migratoire international devant se maintenir en 1985 à un niveau sensiblement voisin de celui de 1984, soit autour de +6 500.

Quant aux migrations interprovinciales, elles ont évolué au niveau des entrées tel que prévu, soit en diminuant quelque peu. L'hypothèse que les retours, ayant gonflé le volume des entrées interprovinciales au cours des dernières années, devraient commencer à se tarir en 1985 et ramener ainsi les effectifs des entrées interpro-

vinciales à des niveaux moins élevés que ceux des dernières années semble donc s'être confirmée. Cette explication d'ailleurs se vérifie puisque ce sont surtout les entrées en provenance de l'Alberta et des autres provinces de l'Ouest, région de destination des départs hors du Québec des premières années de la décennie, qui ont spécialement diminué depuis deux ans.

Le volume des sorties interprovinciales a quant à lui fortement baissé, plus fortement que prévu, au cours des 3 premiers trimestres de 1985, permettant ainsi d'atténuer les traditionnelles pertes des échanges migratoires entre le Québec et le reste du Canada. Mentionnons ainsi que ces pertes nettes sont passées au cours des 9 premiers mois des années passées de -19 809 en 1982 à -12 841 en 1983, -8 125 en 1984 et enfin -2 404 en 1985. Le solde migratoire international s'élevant bien au-delà de ce chiffre a donc permis au Québec de connaître un solde global positif de +2 585 pour les 9 premiers mois de 1985. Le mouvement à la baisse du nombre des sorties interprovinciales, phénomène marquant de l'évolution démographique québécoise de 1985, s'est produit avec toutes les provinces canadiennes, sans exception. La situation économique relativement semblable du Québec par rapport au reste du Canada explique sans doute cette évolution d'une plus grande stabilité de la population.

Cette situation d'un solde migratoire positif pourrait se maintenir en 1986 dans la mesure où la situation économique relative du Québec par rapport au reste du Canada devrait elle-même se maintenir. On peut s'attendre en effet, à ce que les départs continuent dans les prochaines années à se maintenir dans ce cas-là au niveau relativement faible des dernières années ou même à baisser. Plusieurs facteurs militent en faveur de cette amélioration. Mentionnons en particulier, l'évolution de la structure par âge de la population qui pourrait aller dans le sens de freiner la mobilité des Québécois. La baisse de la natalité, commencée au début des années soixante, a eu jusqu'ici des répercussions que sur les effectifs de moins de 25 ans. Or, à partir de 1987, les effectifs de 25-29 ans devraient commencer à baisser à leur tour, diminuant d'autant la pression exercée jusqu'à tout récemment par l'arrivée sur le marché du travail des moins de 30 ans.

3.2 Conjoncture économique

Depuis les débuts de la reprise jusqu'au second semestre de 1984, la croissance en volume de la production au Québec a excédé de beaucoup celle de son pendant canadien. Il faut rappeler toutefois que le Québec a été victime d'une récession plus sévère en 1981-1982 qu'ailleurs au pays et donc le jeu des forces cycliques s'est traduit par une poussée de l'activité économique plus prononcée au Québec au cours des deux premières années de la reprise.

Les secteurs intensifs en main-d'oeuvre bénéficièrent particulièrement de la baisse des taux d'intérêt qui résulta de la crise. La construction résidentielle, stimulée par le programme Corvée-Habitation, se renforça de façon spectaculaire avec une croissance annuelle moyenne de 33% au Québec comparativement à 10% pour le Canada. De plus, les ménages québécois qui avaient augmenté de façon sensible leur taux d'épargne durant les saisons amères de 1981-1982, augmentèrent substantiellement leurs dépenses de consommation, surtout de biens durables. À tel point que la part des ventes au détail québécoises dans l'ensemble canadien s'est accrue sensiblement. Qui plus est, les investisseurs québécois, en 1984 surtout, ont montré plus d'optimisme sur le plan des investissements des entreprises que leurs homologues du reste du Canada. En somme, en 1983 et 1984, l'économie québécoise a mis beaucoup plus à contribution ses forces internes que les autres provinces canadiennes. Quoique la croissance est grandement attribuable à la vigueur de la demande extérieure, surtout américaine, elle a moins tablé sur les exportations que le reste du Canada. La fermeté relative de la reprise économique au Québec ne doit toutefois pas faire illusion car on a tout au plus reconquis le terrain perdu au début de la décennie 80 du fait du repli économique plus sévère que l'on a vécu.

La performance du Québec en 1985 se rapproche étroitement de celle du Canada. La croissance réelle de la production a été bonne et devrait atteindre un peu plus de 4%. La baisse des taux d'intérêt amorcée en début d'année aura permis à la construction domiciliaire, malgré l'absence du programme d'aide à l'habitation neuve, à la con-

sommation et aux investissements des entreprises de s'accroître sensiblement alors que les exportations plafonnaient. Notons cependant que dans le cas des investissements des entreprises, la progression a été moindre qu'en 1984. Quoiqu'il en soit, grâce à la vigueur suffisamment forte de sa demande intérieure, le Québec, tout comme l'ensemble des provinces canadiennes, a pu poursuivre son expansion et donc être épargné du ralentissement qui est apparu aux États-Unis où la croissance n'atteindra vraisemblablement pas plus que 2,5% en 1985.

La récession de 1981-1982, a provoqué une détérioration sensible du marché du travail québécois comme dans le reste du Canada. Entre le sommet cyclique et le creux de la vague, le Québec a perdu près de 200 000 emplois. Avant la crise, le taux de chômage québécois se situait à 9,3% et au pire de la récession (troisième trimestre de 1982) on atteignait un niveau record de 15,1%, soit une augmentation de 62%. Depuis 1983 cependant, nous vivons une période de reprise somme toute relativement vigoureuse et année après année, la création d'emplois a dépassé légèrement l'augmentation de la population active, de sorte que le taux de chômage a régressé lentement. En décembre 1985, le taux s'établissait à 11,7%, soit encore un niveau de 26% supérieur à ce qu'il était avant la récession.

Pour l'année 1985, il s'est créé 82 000 emplois au Québec, ce qui correspond à un taux de croissance de 3,0%. À ce chapitre, la performance du Québec s'est donc maintenue depuis 1984 et elle s'apparente maintenant à celle de l'ensemble du Canada. En 1983 et 1984, les gains nets d'emplois dans l'ensemble des provinces canadiennes avaient été inférieurs à ceux du Québec. Comme l'an dernier, la reprise de l'emploi s'est manifestée davantage dans le travail à plein temps (+46 000 travailleurs pour la moyenne des 11 premiers mois) que dans le travail à temps partiel (+33 000 travailleurs).Il reste cependant que le rythme de création d'emplois à temps partiel en 1985 (9%), comme depuis le début de la reprise, est nettement supérieur à celui du travail à plein temps (2%). En fait, depuis 1981, le volume des emplois à temps partiel s'est accru de 27% (81 000 travailleurs) alors que celui du travail à plein temps n'est pas tout à fait revenu à son niveau initial (-5 000 travailleurs).

Selon les secteurs d'activité, les principaux gains d'emploi se concentrent en 1985 dans les services (49 000 travailleurs), les transports, les communications et autres services publics (19 000 travailleurs) et le commerce (11 000 travailleurs). Les meilleurs taux de croissance de l'emploi ont été obtenus dans le secteur de l'agriculture (10,7%), des transports et communications (9,2%), des finances (6,4%) et des services (5,5%). Deux secteurs ont toutefois connu des reculs importants de l'emploi par rapport à 1984; il s'agit de l'industrie manufacturière (-12 000 travailleurs) et des industries primaires à l'exception de l'agriculture (-6 000 travailleurs).

Par rapport au dernier sommet cyclique, plusieurs secteurs d'activité n'ont cependant pas encore recouvré leur niveau d'emploi. Parmi ceux-ci, le secteur manufacturier est l'exemple le plus marquant car il est toujours en retard de 45 000 postes par rapport à 1981. La création d'emplois s'est avérée insuffisante également dans les transports et communications (-9 000 travailleurs) et dans le secteur primaire sauf l'agriculture (-8 000 travailleurs) pour rejoindre le niveau atteint avant la récession. Par contre, le secteur des services qui avait été moins ébranlé par la crise a enregistré depuis 1983 des gains d'emplois importants de sorte que le niveau actuel dépasse largement le dernier sommet de 1981 (93 000 travailleurs). Le secteur du commerce (23 000 travailleurs), des finances (16 000 travailleurs) et de l'agriculture (6 000 travailleurs) affichent également des gains nets d'emplois par rapport au niveau constaté avant la récession. Enfin, dans le cas de l'administration publique, les pertes occasionnées par la crise ont été compensées en 1983 mais depuis deux ans le nombre de travailleurs est resté relativement stable.

En 1985, la population active québécoise s'est accru approximativement au même rythme que l'an dernier (1,9%). La création d'emplois étant donc supérieure, il en est résulté un repli du volume des chômeurs de 24 000 avec un niveau de 376 000, réduisant ainsi le taux de chômage à 11,8% en 1985. Ce dernier taux représente un recul de 1 point de pourcentage par rapport à 1984 mais s'avère toujours supérieur de près de 2 points par rapport à celui de 1981.

Quant au taux d'activité, il a continué sa très lente progression et se situe non loin du niveau observé en 1981 (62%). Sur cet aspect, le Québec a toujours affiché un important retard relativement au reste du Canada, ce qui laisse supposer la présence d'une main-d'oeuvre inactive involontairement qui réagit au moindre dynamisme de l'emploi. En 1985 (11 premiers mois), on évalue à 71 000 le nombre de ces personnes qui ont été classées dans les inactifs mais qui sont en fait des travailleurs potentiels.

Parallèlement au niveau de chômage, l'allongement de sa durée est un autre indicateur qui reflète des conditions difficiles prévalant sur le marché du travail. Or, au Québec, on sait que la durée moyenne du chômage depuis le début des années quatre-vingts (25 semaines) est beaucoup plus longue que par le passé (16 semaines en 1976) et aussi par rapport à l'ensemble des autres provinces canadiennes (20 semaines).En 1985, la situation n'a guère changé puisque les chômeurs québécois et canadiens écoulent toujours respectivement autant de semaines de chômage.

En résumé, après les trois premières années de reprise, on constate que le marché du travail demeure dans une situation précaire et se redresse très lentement. Les emplois perdus ont été récupérés mais toutefois une grande part des emplois récupérés sont des emplois à temps partiel. Il faut dire également qu'il ne s'agit pas des mêmes emplois. Grosso modo, les emplois perdus étaient dans le secteur manufacturier et les emplois recouvrés l'ont été dans le secteur des services. Finalement, bien que la somme totale des emplois au Québec dépasse aujourd'hui de près de 3% celle d'avant la récession, la création nette d'emplois a été insuffisante depuis 1983 pour absorber tous les nouveaux venus puisque le nombre de chômeurs est encore bien au-delà de ce qu'il était avant la récession.

4 Implications pour le niveau d'immigration

Au cours des dernières années le Québec a manifesté sa volonté d'accroître dans la mesure du possible son volume d'immigration. Aussi, les niveaux proposés sont passés progressivement de 15 200 pour 1983 à 18 000 pour 1986. Cet effort d'accueil n'apparaît pas cependant dans les données officielles d'immigration car ces dernières n'incluent pas les revendicateurs du statut de réfugié, dont les cas sont encore à l'étude. Par contre, l'exercice de détermination du niveau a du tenir compte de cette population dans la mesure où le Québec fournit à leur égard différents services d'accueil et de soutien. À l'aube de 1986, ces revendicateurs sont près de 11 000 sur le territoire québécois et leur nombre ne cesse de croître à un rythme de plus en plus important. On ne peut donc ignorer ce phénomène pour déterminer le niveau de 1987.

En plus de cet élément, il faut tenir compte aussi des plus récents événements sur la scène démographique et économique. Ces derniers peuvent en effet orienter et guider la prise de décision.

Du point de vue démographique, le fait marquant est certes l'évolution du solde migratoire total qui pour la première fois depuis plus de 10 ans devrait être positif en 1985, signifiant que le Québec a reçu plus de migrants qu'il n'en a perdu. Cela témoigne d'une capacité plus grande du Québec de retenir sa population et allège ainsi une contrainte qui était présente au cours des exercices passés. Ajoutons à cela, l'évolution de la structure par âge de la population québécoise qui devient elle aussi moins contraignante. En effet, les jeunes de 25-29 ans vont désormais à partir de 1987 voir leurs effectifs baisser, atténuant par le fait même la pression que leurs aînés à ces âges ont exercé sur le marché du travail.

Du point de vue économique, malgré la croissance somme toute vigoureuse des trois dernières années, il faut toujours considérer que le marché du travail québécois demeure dans des conditions encore difficiles et se redresse très lentement. Au niveau de l'immigration sélectionnée, cela implique pour les prochaines années des pratiques de recrutement et de sélection étroitement liées aux indicateurs du marché du travail. Bien sûr, par rapport à la situation prévalant il y a quelques années, un tel contrôle devrait apparaître un peu moins restrictif compte tenu du léger redressement du marché du travail. De ce fait, les entrées reliées au volet économique pourraient augmenter au cours des prochaines années comparativement aux faibles niveaux antérieurs.

Le Québec aura au cours des prochains mois à décider d'un niveau d'immigration pour 1987 qui intègre ces nouveaux éléments à sa problématique des niveaux d'immigration. Cette décision sera alimentée de plus par les résultats de la présente consultation. Les avis reçus devraient permettre au gouvernement québécois de mieux effectuer le nécessaire dosage entre les objectifs démographiques, économiques et humanitaires poursuivis par la politique d'immigration.

ANNEXE

TABLEAU 1

Évolution démographique du Québec, 1967-1985*

Année	Population au 1er janv. en milliers	Accroissement Nombre	Total Taux %	Naissances	Décès	Accroissement naturel
1967	5 826	76 000	1,3	104 803	38 665	66 138
1968	5 902	59 000	1,0	100 548	39 537	61 011
1969	5 961	41 000	0,7	99 503	40 103	59 400
1970	6 002	15 000	0,2	96 512	40 392	56 120
1971	6 017	22 700	0,4	93 743	41 192	52 551
1972	6 039,7	24 700	0,4	88 118	42 525	45 593
1973	6 064,4	38 700	0,6	89 412	43 052	46 360
1974	6 103,1	52 500	0,9	91 433	43 337	46 027
1975	6 155,6	55 900	0,9	96 268	43 537	52 731
1976	6 211,5	51 500	0,8	98 022	43 801	54 221
1977	6 263,0	22 600	0,4	97 266	43 182	54 084
1978	6 285,6	30 600	0,5	96 202	43 653	52 549
1979	6 316,2	43 700	0,7	99 893	42 793	57 100
1980	6 359,9	53 000	0,8	97 498	43 515	53 983
1981	6 412,9	47 600	0,7	95 247	42 765	52 482
1982 (P)	6 460,5	32 400	0,5	90 800	43 497	47 303
1983 (P)	6 492,9	32 000	0,5	88 154	44 275	43 879
1984 (P)	6 524,9	37 300	0,6	89 260	46 510	42 750
1985 (P)	6 562,2	---	---	---	---	---
9 premiers mois						
1982	---	25 500	0,39	69 539	32 257	37 282
1983	---	26 400	0,41	66 635	33 178	33 457
1984	---	29 900	0,46	67 650	35 310	32 340
1985	---	35 500	0,54	68 130	35 260	32 870

* 9 mois de 1985.

(P): Estimations postcensitaires.

Source: Statistique Canada, division de la démographie, section des estimations démographiques et Registre de la population pour les données de l'état civil avant 1980.

TABLEAU 2

Les migrations du Québec, 1967-1985*

Année	Migration internationale			Migration interprovinciale			Solde net TOTAL
	Immigration	Émigration	Solde net	Entrées	Sorties	Solde net	
1967	45 717	34 223	+ 11 494	41 221	56 349	- 15 128	- 3 634
1968	35 481	28 019	+ 7 462	37 288	55 768	- 18 480	- 11 108
1969	28 230	25 564	+ 2 666	28 282	66 650	- 28 368	- 25 702
1970	23 261	27 013	- 3 752	32 655	73 811	- 41 156	- 44 908
1971	19 222	18 659	+ 563	38 738	63 743	- 25 005	- 24 442
Moyenne 1967-71	30 382	26 696	+ 3 686	37 637	63 264	- 25 627	- 21 941
1972	18 592	14 532	+ 4 060	36 151	56 042	- 19 891	- 15 831
1973	26 871	18 035	+ 8 836	39 629	54 359	- 14 730	- 5 894
1974	33 458	17 938	+ 15 520	39 310	51 162	- 11 852	+ 3 664
1975	28 042	16 363	+ 11 679	34 457	46 797	- 12 340	- 661
1976	29 282	14 691	+ 14 591	33 504	51 884	- 18 380	- 3 789
Moyenne 1972-76	27 249	16 312	+ 10 937	36 610	52 049	- 15 439	- 4 502
1977	19 248	9 875	+ 9 373	24 424	70 960	- 46 536	- 37 163
1978	13 899	10 390	+ 3 509	24 482	57 906	- 33 424	- 29 915
1979	19 522	8 719	+ 10 803	23 627	53 652	- 30 025	- 19 222
1980	22 538	6 668	+ 15 870	21 913	46 196	- 24 283	- 8 413
1981	21 118	6 214	+ 14 904	24 411	44 216	- 19 805	- 4 901
Moyenne 1977-81	19 265	8 373	+ 10 892	23 771	54 586	- 30 815	- 19 923
1982	21 331	7 582	+ 13 749	19 941	48 110	- 28 169	- 14 420
1983	16 374	7 703	+ 8 641	27 156	47 629	- 20 473	- 11 852
1984	14 600	7 703	+ 6 897	34 370	46 715	- 12 345	- 5 448
9 premiers mois							
1982	16 686	5 774	+ 10 912	14 747	34 556	- 19 809	- 8 897
1983	12 946	5 895	+ 7 051	20 471	33 312	- 12 841	- 5 790
1984	11 599	5 895	+ 5 704	25 533	33 658	- 8 125	- 2 421
1985	10 882	5 895	+ 4 987	23 462	25 866	- 2 404	+ 2 585

* 9 mois de 1985

Source: Statistique Canada, division de la démographie et M.C.C.I., Direction de la recherche.

Tableau 3

Évolution de certains indicateurs du marché du travail, 1981-1985

	1981	1982	1983	1984	1985	Changement en % 1981-85	1984-85
Population active ('000)	3 040	2 998	3 069	3 123	3 181	4,6	1,9
Taux d'activité	61,5	60,0	60,9	61 5	62,0		
Nombre de personnes occupées ('000)	2 726	2 584	2 642	2 722	2 804	2,9	3,0
Nombre de chômeurs ('000)	314	413	427	400	376	19,8	-6,0
Taux de chômage	10,3	13,8	13,9	12,8	11,8		
Emploi à temps partiel ('000)	306	314	344	358	387	26,5	9,3[2]
Emploi à plein temps ('000)	2 421	2 270	2 298	2 364	2 416	0,0	1,9[2]
Inactifs ayant encore un certain degré d'attachement au marché du travail ('000)*	67	101	98	81	71[1]	6,0	-11,0[2]
Taux de chômage avec les inactifs involontaires	12 3	16,6	16,6	15,0	13,8[1]		

1 Ces données correspondent à la moyenne des 11 premiers mois de l'année. Personnes inactives qui ont cherché du travail au cours des 6 derniers mois auxquelles on a soustrait celles qui n'ont pas l'intention de retourner sur le marché du travail ou qui n'étaient pas disponibles au moment de l'enquête.

2 Ces taux de variation correspondent à la moyenne des 11 premiers mois de l'année 1984 et 1985.

Tableau 4

Personnes occupées selon le secteur d'activité, 1981-1985 (en milliers)

Secteur d'activité	1981	1982	1983	1984	1985	Changement en % 1981-85	1984-85
. Agriculture	79	77	80	77	85	7,6	10,7
. Autres branches du secteur primaire	53	43	48	51	45	-15,1	-11,4
. Industries manufacrières	593	542	533	560	548	-7,6	-2,1
. Construction	125	113	116	122	126	0,0	3,5
. Transports, communications et autres services publics	230	218	212	202	221	-3,9	9,2
. Services	844	832	858	888	937	11,0	5,5
. Administration publique	195	184	197	196	195	-	-0,5
. Total	2 726	2 585	2 642	2 722	2 804	2,9	3,0

Source: Population active, Statistique Canada, catalogue no 71-001.